

Séance ordinaire du 3 mars 2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 36
Présents : 28
Représentés : 2
Votants : 30
Absents : 6

L'an deux mille dix, le trois mars à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Françoise FLEURY**, **Roselyne PASTORELLI**, **Nadine LEBERGUE**, **Marie-Angélique NUCCI-BRETON**, **Chantal CHARBONNIER**, **Sylvette JUNG**, **Caroline FREYSS-OLIVIERO**, **Brigitte RAVERDY** (suppléante de *Philippe PETITFRERE*), **Jacqueline LOPATA**,
Messieurs **Eric POTELLET**, **Bernard LAVALARD**, **Brice DUBUISSON**, **Philippe SALMON**, **Claude CUGNET**, **Jean-Pierre PINON**, **Jacques GOSSARD**, **Jean-Michel POIX**, **Dominique DONZEL**, **Guy SALOMEZ**, **Marcel VERGEZ**, **Patrice GRAUX**, **Daniel VAQUETTE**, **Jean-Claude FERRE**, **Michel HANNOTIN**, **Bruno DANJON**, **Jean-Claude PESNEL**, **Francis LEGENTIL**, **Michel CREDOT**,

Ayant donné pouvoir : **Aude GUILLEMIN-MORGEN** (ayant donné pouvoir à *Caroline FREYSS-OLIVIERO*), **Vincent BENNEZON** (ayant donné pouvoir à *Bernard LAVALARD*),

Absents excusés : **Marie-Claire LESIEUR**, **Bernard DERTY**, **Jean-Luc DUBOIS**, **Dominique GILLET**, **Jean-Noël DUBOIS**,

Assistait : **Bruno DEHAYE**.

Ordre du jour :

2010-05	Mise à disposition, par la Ville de Fismes, de la parcelle d'emprise du restaurant scolaire Deschamps.
2010-06	Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme VELLY procède à l'appel. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Mme la Présidente informe l'assemblée de l'absence, d'une part, d'Agnès FROMENT, et d'autre part, de l'agent chargé de la comptabilité, Emilie LEFEVRE. En raison de leur absence, Mme VELLY a requis pour leur compétence de comptable et de secrétaire, Monsieur Bruno DEHAYE et Madame Marie-Angélique NUCCI-BRETON.

Le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté qui a eu lieu le 26 janvier 2010 est approuvé par l'assemblée délibérante.

I – AFFAIRES SCOLAIRES

Mme VELLY et M. PINON indiquent aux conseillers que cette délibération est votée afin de régulariser la situation existante.

N° 2010-05 MISE A DISPOSITION, PAR LA VILLE DE FISMES, DE LA PARCELLE D'EMPRISE DU RESTAURANT SCOLAIRE DESCHAMPS

VU, la délibération n° 09-74 du Conseil Municipal de Fismes, en date du 26 novembre 2009, par laquelle la commune de Fismes met à disposition de la Communauté de Communes la parcelle cadastrée AM 82, d'une superficie de 1 018 m²,

Le Conseil de Communauté,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ACCEPTER cette mise à disposition,

D'AUTORISER, Mme la Présidente à signer le procès verbal de mise à disposition, conjointement avec M. le Maire de Fismes ; ce procès verbal mentionnera notamment l'identification des parties et la consistance des biens mis à disposition

D'AUTORISER, Mme la Présidente à faire procéder aux écritures non budgétaires de régularisation correspondantes.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 mars 2010

II -- SERVICES GÉNÉRAUX - FINANCES

2010-06 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

A) LE BUDGET GÉNÉRAL – ORIENTATION 2010

Monsieur DEHAYE fait lecture des résultats de l'exercice précédent.

En investissement, l'année 2009 a enregistré un déficit de **310 906,19 €**

Concernant la section de fonctionnement, la collectivité dégage un excédent de **428 729,24 €**

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses :

Celles-ci augmentent de 15 % par rapport à 2009 (augmentation essentiellement due au chapitre 023 "Virement à la section investissement").

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL :	140 200 €
Dont * <i>Article 61523 – Entretien voirie et éclairage :</i>	70 000 €
* <i>Article 616 – Primes d'assurance :</i>	14 000 €

(comprend l'Assurance Dommage Ouvrage pour les travaux liés aux écoles de Fismes, qui n'a pas été réglée en 2009)

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL :	135 000 €
Cette somme tient compte du remplacement de Melle LEFEVRE pendant son congé maternité.	

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES :	5 000 €
--	----------------

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	555 010 €
--	------------------

CHAPITRE 065 – AUTRES CHARGES :	1 188 000 €
Dont * <i>Article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement :</i>	1 100 000 €

Cet article comprend :

- la contribution au SYCOMORE :	945 000 €	(identique à 2009)
- la contribution au SIS :	104 000 €	
- la contribution au SIABAVE :	15 000 €	
- la contribution au Syndicat de l'Ardre :	24 000 €	
- la contribution au SIEPRUR :	5 000 €	
	<hr/>	
	1 093 000 €	arrondi à 1 100 000 €

* <u>Article 6574</u> – Subventions :	40 000 €
Les propositions d'attribution de subventions sont les suivantes :	
• Office de Tourisme :	35 000 €
• Centre Local d'Information et de Coordination :	3 000 €
• Association des sentiers de randonnées :	300 €

Mme VELLY indique que les montants des subventions ne sont pas figés, notamment pour la subvention de l'Office du Tourisme.

Mme VELLY rappelle que les services de la Communauté de Communes sont dans l'attente du compte de résultat de l'Office du Tourisme. Messieurs GRAUX, HANNOTIN et VAQUETTE indiquent à l'assemblée que lors de la Commission des Finances, il avait été demandé d'attribuer une subvention de 32 000 € et non 35 000 €.

Monsieur DONZEL explique que la Communauté de Communes a normalement été destinataire du compte de résultat puisque lui-même l'a en main. Une copie sera remise à la Présidente.

Le montant de la subvention pour l'Office de Tourisme sera décidé lors du vote du budget primitif.

Les Recettes de Fonctionnement

L'excédent reporté est de 365 883 €.

CHAPITRE 70

Dont * Article 70848 – Mise à disposition du personnel : 5 000 €
Ceci concerne le poste d'Anita MULLER (secrétariat)
mis à disposition du SYCOMORE.

CHAPITRE 73

* Article 7311 – Contributions directes 1 500 000 €
Mme VELLY propose de conserver les mêmes taux d'imposition.
Les bases seront réévaluées comme chaque année.

Les élus se posent la question de l'imputation budgétaire de la taxe professionnelle. M. DEHAYE explique qu'à l'heure actuelle aucune information en provenance du ministère des finances n'a été communiquée sur ce sujet.

Lors du vote du budget primitif les informations seront certainement plus explicites.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS : évaluée à : 301 000 €
* Article 74831 – Compensation des pertes de bases d'imposition de la taxe professionnelle.

M.VAQUETTE souhaite savoir ce que cela représente réellement. M. DEHAYE lui explique que ce sont des attributions relatives à 2008.

Suivant cette proposition, la section de fonctionnement s'équilibre à 2 177 383 €.

▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement ont été importantes en 2009 puisque sur 2 399 039 € d'inscription budgétaire, 2 009 896 € ont été réalisés.

Les opérations principales sont détaillées ci-après :

OPERATION 12 : ECOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE :

- Report en Dépenses :	16 008 €
- Inscription en Dépenses : (pour actualisation des prix)	2 000 €
- Report en Recettes :	Emprunt : 230 000 €

OPERATION 14 : CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE DESCHAMPS :		
- Report en Dépenses :		42 791 €
- Report en Recettes :	Subvention :	8 312 €
	Emprunt :	230 000 €
OPERATION 15 : RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE CENTRE A FISMES :		
- Report en Dépenses :		36 459 €
- Inscription en Dépenses :		36 000 €
- Report en Recettes :	Subvention :	57 543 €
OPERATION 21 : SIEGE COMMUNAUTAIRE :		
- Report en Dépenses :		121 768 €
- Inscription en Dépenses :		500 000 €
- Report en Recettes :		30 000 €
- Inscription en Recettes :		100 000 €
OPERATION 23 : RENOVATION DES ECOLES :		
- Inscription en Dépenses :		40 000 €
OPERATION 25 : ASSAINISSEMENT PLUVIAL A CRUGNY :		
- Report en Dépenses :		47 262 €
- Inscription en Dépenses :		214 000 €
- Inscription en Recettes :		76 000 €
OPERATION 27 : ACHAT DE MATERIEL HAUT DEBIT :		
- Report en Dépenses :		15 000 €
OPERATION 28 : RESTAURATION CANTINE CENTRE :		
- Report en Dépenses :		4 753 €
- Inscription en Dépenses :		100 000 €
OPERATION 29 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES A COURVILLE :		
- Inscription en Dépenses :		55 000 €

Mme VELLY indique aux membres du conseil communautaire qu'un emprunt est envisagé pour équilibrer le budget. Toutefois, il est possible de débloquer 400 000 € sur un emprunt existant. Par conséquent, l'emprunt envisagé de 170 000 € n'est qu'une éventualité.

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de 1 670 699 €

B) LE BUDGET ASSAINISSEMENT

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les principales dépenses sont les suivantes :

CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTERE GENERAL :	30 100 €
CHAPITRE 012 – CHARGE DE PERSONNEL :	43 000 €
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	24 771 €

Les principales recettes sont les suivantes :

CHAPITRE 70 – PRODUITS DE GESTION COURANTE : **310 000 €**
Dont * *Article 7061 – Redevance d'assainissement collectif* : 300 000 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : **- 14 984 €**
Dont * *Article 741* – (primes pour épuration) : - 30 000 €
(car le rattachement de produits 2009 n'a pas été annulé en temps voulu).

Dont * *Article 7477* – Budget communautaire et fonds structurels : 15 106 €
Correspondant à la subvention européenne du programme LIFE+ PYROBIO.

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses et recettes proposées par opération sont les suivantes :

OPERATION 014 – ASSAINISSEMENT A CRUGNY :

- Report en Dépenses :		1 446 911 €
- Inscription en Dépenses :		1 897 256 €
- Report en Recettes :		377 486 €
- Inscription en Recettes :	Subventions	1 242 514 €
	Emprunt :	312 000 €

OPERATION 016 : TRAVAUX ANCIENNE RN 31 A JONCHERY-SUR-VESLE :

- Inscription en Dépenses :	119 600 €
- Inscription en Recettes :	30 000 €

Les opérations "Travaux Ventelay", "Zonage d'Arcis-le-Ponsart", "Travaux Chailleux/Missions", "Diagnostic Fismes", "STEP Fismes", ne font pas l'objet d'inscriptions nouvelles.

La recherche de l'équilibre budgétaire nécessite l'inscription d'un emprunt de 200 000 €

C) LE BUDGET Annexe "Les Grands Longérons"

Ce budget sera finalisé avec le concours de la perceptrice notamment pour la partie, gestion des stocks.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 mars 2010

III -- QUESTIONS DIVERSES

► Mme VELLY indique que l'association Famille Rurale de Crugny est intéressée par le rachat des deux salles de classe ALGÉCO mises en place à Jonchery-sur-Vesle. Le prix de rachat doit être déterminé par la Communauté de Communes.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 30.